

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS SUR  
LA "MISE À JOUR DES EXEMPLES DESTINÉS À LA FORMATION À LA CIB"  
(30 NOVEMBRE, 3 ET 6 DÉCEMBRE 2004)

1. Les délibérations ont porté sur les deux points suivants :
  - a) Examen des exemples destinés à la formation figurant dans les projets TE dans les trois domaines de la technique; et
  - b) Désignation des rapporteurs chargés de l'élaboration d'exemples supplémentaires.

Généralités

2. L'équipe d'experts était saisie notamment du document IPC/WG/11/7 et des synthèses des dossiers de projet correspondants.
3. L'équipe d'experts a examiné les 29 projets existants d'exemples destinés à la formation à la CIB (projets TE) et a réparti les exemples supplémentaires destinés à la formation entre ses membres pour examen. Les décisions de l'équipe d'experts concernant ces projets TE et le calendrier concernant la poursuite des travaux sont récapitulés à l'annexe J. On trouvera de plus amples renseignements sur certaines de ces décisions au paragraphe 7.
4. Il a été noté que, dans certains projets, des outils de classement qui ne sont pas disponibles dans le monde entier, par exemple l'EPSTA ou l'ICSTA, ont été utilisés par les rapporteurs pour déterminer les sous-classes pertinentes. Étant donné que ces outils n'étaient accessibles qu'aux utilisateurs d'ÉPOQUE et que les exemples sont destinés à la formation des utilisateurs de la CIB dans le monde entier, l'équipe d'experts est convenue que les rapporteurs ne doivent pas utiliser dans les projets TE d'autres instruments que l'index des mots clés, IPCCAT et TACSY.
5. Il a été convenu qu'il serait préférable d'intégrer dans les didacticiels interactifs sur la CIB des hyperliens entre les parties pertinentes des exemples destinés à la formation et le guide, selon que de besoin. Les rapporteurs ont été invités à faire figurer dans leurs propositions davantage d'explications et de renvois au guide, lorsque c'est nécessaire.
6. Il a également été convenu que les rapporteurs chargés de l'ensemble des projets TE seront invités à rédiger leurs propositions conformément aux "Principes directeurs concernant l'élaboration du matériel de formation" et au "Modèle" correspondant, qui ont été finalement approuvés par le groupe de travail pendant sa session et qui font l'objet des annexes G et H, respectivement, du présent rapport. Une attention particulière doit être accordée aux modifications nouvellement apportées à ces deux annexes, à savoir la nécessité de fournir une explication détaillée pour le classement dans le niveau de base et dans le niveau élevé et d'expliquer, si nécessaire, l'ordre des symboles de classement retenus, etc.

7. Outre les décisions indiquées dans l'annexe J, l'équipe d'experts a fait les observations suivantes concernant les projets d'exemples destinés à la formation à la CIB.

Projets relatifs aux exemples destinés à la formation à la CIB

Projet TE 101 (chimie) – Des observations ont été demandées sur la proposition initiale du rapporteur, qui figure dans l'annexe 4 du dossier de projet, et le rapporteur a été prié de soumettre un rapport et une proposition fondés sur ces observations.

Projet TE 102 (chimie) – L'équipe d'experts a approuvé, à titre provisoire, la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 8 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition modifiée qui incorporerait le document japonais (JP 49018531 (B)) dans la liste des familles de brevets et tiendrait compte des modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus.

Projet TE 103 (chimie) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition fondée sur le membre de famille US, au lieu du document GB. Les modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus, devront aussi être prises en considération.

Projet TE 104 (chimie) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 7 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition modifiée qui incorporerait le document japonais (JP 50012414 (B)) dans la liste des familles de brevets, supprimerait tous les renvois à l'EPSTA et tiendrait compte des modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus.

Projet TE 105 (chimie) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition qui incorporerait le document japonais (JP 49004463 (B)) dans la liste des familles de brevets, supprimerait les renvois à la sous-classe A61K dans le premier tableau de l'annexe 5 du dossier de projet, diviserait l'information d'invention II en plusieurs parties, expliquerait l'ordre des symboles choisis et corrigerait les symboles de classement du niveau de base.

Projet TE 106 (chimie) – L'équipe d'experts a décidé de supprimer cet exemple de la liste des exemples destinés à la formation en raison de difficultés techniques.

Projet TE 107 (chimie) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 7 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition modifiée qui incorporerait le document japonais (JP 4908066 (A)) dans la liste des familles de brevets, utiliserait l'index des mots clés dans le premier tableau et tiendrait compte des observations sur les catégories et les indicateurs de version. Les modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus, devraient aussi être prises en considération.

Projet TE 108 (chimie) – Des observations ont été demandées sur la dernière proposition du rapporteur (voir l'annexe 6 du dossier de projet), notamment sur le nombre de parties composant l'information d'invention dans cet exemple ainsi que sur la façon d'appliquer la règle de priorité de la dernière place au classement de l'information d'invention. Le rapporteur a été invité à soumettre un rapport et une proposition fondés sur ces observations.

Projet TE 109 (chimie) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 8 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à soumettre une nouvelle proposition qui tiendrait compte des modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus, et comprendrait des explications sur l'ordre des symboles.

Projet TE 110 (chimie) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition qui tiendrait compte des observations faites en ce qui concerne l'amélioration future de la partie consacrée aux explications sur la façon de classer l'information supplémentaire et permettrait d'évaluer le caractère exhaustif de l'information d'invention.

Projet TE 201 (mécanique) – L'équipe d'experts a approuvé la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 6 du dossier de projet.

Projet TE 202 (mécanique) – Le rapporteur a été invité à présenter une nouvelle proposition sur la base de l'annexe 8 du dossier de projet, compte tenu des commentaires concernant les raisons du classement dans le groupe A23L 1/212.

Projet TE 203 (mécanique) – L'équipe d'experts a approuvé la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 3 du dossier de projet.

Projet TE 204 (mécanique) – Le rapporteur a été invité à présenter une nouvelle proposition tenant compte des renseignements figurant dans le dernier rapport de l'annexe 8 du dossier de projet. Un classement pleinement développé dans le niveau élevé a également été demandé.

Projet TE 205 (mécanique) – L'équipe d'experts est convenue d'ajouter un document japonais (JP 50130563 (A)) à la liste des familles de brevets. Le rapporteur a été invité à établir une nouvelle proposition fondée sur les délibérations concernant le développement de la partie consacrée à l'information d'invention et la prise en considération de l'information additionnelle, le cas échéant, y compris une explication, indispensable, de l'ordre des symboles sélectionnés.

Projet TE 206 (mécanique) – Le rapporteur a été invité à préparer une proposition tenant compte des commentaires figurant dans les annexes 4 à 6 du dossier de projet.

Projet TE 207 (mécanique) – L'équipe d'experts a approuvé, sous réserve de la suppression du point 3c dans la section "Niveau/catégories", la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 3 du dossier de projet.

Projet TE 208 (mécanique) – L'équipe d'experts a décidé de rayer cet exemple de la liste, compte tenu du désaccord au sujet du classement correct au niveau des sous-groupes découlant de problèmes techniques.

Projet TE 209 (mécanique) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur dans l'annexe 7 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à présenter une nouvelle proposition modifiée en incorporant un nouveau tableau à la page 2 de l'annexe dans lequel sera supprimée la rangée consacrée aux "layered products", ainsi qu'une explication complète concernant le niveau élevé dans la section intitulée "Analyse et sélection des symboles de classement" et une explication, indispensable, de l'ordre des symboles sélectionnés.

Projet TE 210 (mécanique) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition contenant les points auxquels ont été apportées davantage de précisions dans la section "Information d'invention" et à supprimer la catégorie 3b de la section "Niveau/catégories".

Projet TE 301 (électricité) – L'équipe d'experts a approuvé la proposition du rapporteur conformément à l'annexe 6 du dossier de projet.

Projet TE 302 (électricité) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur conformément à l'annexe 5 du dossier de projet; le Bureau international a été invité à reproduire la partie explicative dans le point consacré au niveau élevé et à adapter le tableau figurant à la page 2 de cette annexe au format normal.

Projet TE 303 (électricité) – L'équipe d'experts est convenue que le présent exemple relève plus du domaine de la mécanique que de celui de l'électricité et le Bureau international a été invité à faire figurer, à un stade ultérieur, cet exemple dans la liste des exemples dans le domaine de la mécanique. Le rapporteur de ce projet a été invité à examiner de nouveau le classement dans le sous-groupe E02D 1/02 afin de confirmer qu'il s'agit de l'endroit le plus approprié pour classer l'information d'invention de l'exemple. Il a été demandé au rapporteur de présenter une nouvelle proposition fondée sur les éléments précités.

Projet TE 304 (électricité) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur conformément à l'annexe 7 du dossier de projet, la catégorie 3b étant incorporée dans la section "Niveau/catégories". Le rapporteur a été invité à présenter de nouveau une proposition du rapporteur en prenant en considération les observations formulées sur la nécessité de reconfirmer le premier élément dans la section "Information d'invention" et les symboles de classement correspondants et d'indiquer les raisons pour lesquelles les symboles apparaissent dans cet ordre.

Projet TE 305 (électricité) – L'équipe d'experts a approuvé la proposition du rapporteur conformément à l'annexe 7 du dossier de projet.

Projet TE 306 (électricité) – L'équipe d'experts est convenue de la proposition du rapporteur concernant la mise en évidence de l'information d'invention et des symboles de classement correspondants. Le rapporteur a été invité à présenter une proposition contenant une explication détaillée de la sélection de G01P 13/00 parmi d'autres groupes principaux de la sous-classe G01P et une explication relative à l'ordre de présentation des symboles de classement sélectionnés pour l'information d'invention.

Projets TE 307, TE 308 et TE 309 (électricité) – Une nouvelle série d'observations a été demandée. Le rapporteur de ces projets a été invité à présenter de nouveaux rapports et propositions fondés sur les observations qui seront formulées, selon le "modèle" approuvé. Au cours des délibérations sur le projet TE 308, il a été convenu d'ajouter dans G06Q un nouvel exemple comportant des aspects plus techniques dans son information d'invention, et la Suède a été invitée à proposer ce nouvel exemple.

[L'annexe J suit]